



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2023 À 8 H 45 À LA MAISON GARTH

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Me Audrey-Anne David, assistante-greffière
Mme Stéphanie Bélisle, directrice générale

SONT ABSENTS :

Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 8 h 46.

2.
2023-11-188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

J23-11-189

AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente 2023-04 – SCFP section locale 3134 (employés de bureau)

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Lorraine de revoir certaines fonctions afin de mieux adapter l'organisation municipale aux réalités actuelles et ainsi permettre une progression au sein de l'équipe municipale pour différents emplois;

CONSIDÉRANT les besoins au niveau du Service des travaux publics et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ENTÉRINER la lettre d'entente 2023-04 intervenue entre la Ville de Lorraine et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (employés de bureau);

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville de Lorraine, de la lettre d'entente 2023-04 intervenue entre les parties.



No de résolution
ou annotation

NOMINATION – Directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures – Monsieur Louis Dumas

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics et infrastructures a besoin d'un directeur adjoint pour assister la directrice par intérim qui est nouvellement en fonction;

CONSIDÉRANT QUE le technicien en génie civil grade II, Monsieur Louis Dumas, est un employé de la Ville de Lorraine depuis plus de trente (30) ans et qu'il est un atout considérable pour le Service des travaux publics et infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Louis Dumas est une référence au niveau du territoire et donne un service d'excellente qualité aux citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (employés de bureau);

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE NOMMER Monsieur Louis Dumas à titre de directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, effectif le 27 novembre 2023;

QUE le salaire annuel, basé sur une semaine de travail de trente-cinq (35) heures, soit fixé à l'échelon 6 sur 10 de l'échelle salariale pour ce poste, avec une progression à l'échelon 7 après six (6) mois en poste et, par la suite, avec une progression annuelle en janvier de chaque année;

QUE les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel cadre;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement des salaires et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-310-00-111.

5.
2023-11-191

EMBAUCHE – Directrice des services juridiques et greffière

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur / directrice des Services juridiques et greffier / greffière est vacant depuis le 1^{er} septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines pour pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue possède quatre (4) ans d'expérience comme conseillère juridique et avocate dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la directrice générale et la candidate retenue;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale formulées au comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Me Gabrielle Ethier-Raulin à titre de directrice des Services juridiques et greffière;

QUE le salaire annuel, basé sur une semaine de travail de trente-cinq (35) heures soit fixé à l'échelon 5 sur 10 de l'échelle salariale pour ce poste, avec une progression à l'échelon 6 après 6 mois en poste et, par la suite, avec une progression en janvier de chaque année;

QUE les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel cadre avec la possibilité de prendre quatre (4) semaines de vacances à partir de janvier 2024;



No de résolution
ou annotation

6.

QUE l'inscription annuelle et les cotisations professionnelles du Barreau du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 lui soient remboursées, au prorata de ses journées travaillées à la Ville pour cette période. Pour les périodes subséquentes, les frais seront déboursés par la Ville en totalité. Advenant que le lien d'emploi prenne fin, Me Gabrielle Ethier-Raulin devra rembourser à la Ville le montant déboursé pour la période où elle ne serait plus à l'emploi;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement des salaires et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-140-00-111.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

7.

2023-11-192

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 8 h 50.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Me AUDREY-ANNE DAVID
Assistante-greffière



No de résolution
ou annotation

